



Communiqué de presse

Talence, le 3 octobre 2018

LANCEMENT D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

La Ville de Talence vient de lancer le 1er conseil municipal des enfants. Les jeunes candidats seront élus le 15 octobre. Ils disposeront d'un budget propre pour des actions concrètes dès 2019.

Lors de la séance du conseil municipal du 24 mai 2018, les élus talençais ont voté à l'unanimité la création d'un conseil municipal des enfants (CME). La « campagne électorale » sera lancée le 8 octobre prochain pour des élections le 15 octobre dans 10 écoles élémentaires publiques et 2 privées.

L'esprit de ce conseil est de sensibiliser et d'apprendre de manière concrète des thèmes jusque-là souvent théoriques pour les plus jeunes : la démocratie, les prises de décision, la vie de la cité, la citoyenneté. L'objectif est aussi de les mobiliser de manière concrète à devenir les acteurs du futur de leur ville.

Le CME sera composé de 20 jeunes de CM1 et CM2 – 10 garçons et 10 filles -, élus pour un mandat d'un an. Il aura deux rôles majeurs : être force de propositions de projets pour la commune, et jouer un rôle consultatif pour les autres instances : conseils municipal, communal, citoyen.

Il disposera d'un budget de 16 000€. Ce dernier est calculé sur la base du budget participatif 2018. Le maire, Emmanuel Sallaberry, présidera trois séances plénières dans l'année 2018-2019, accompagné d'élus adultes. La première est prévue le 18 octobre. Des commissions thématiques seront créées, encadrés par l'association «Les Francas» et la Maison des droits de l'homme et du citoyen de Talence.

Selon Josiane Desguers, maire adjointe chargée du Conseil municipal des enfants, « il s'agit d'une sensibilisation pratique à la citoyenneté du rôle d'élus et d'élues. La Ville y alloue un budget pour mener à bien des projets d'intérêt général choisis par les enfants eux-mêmes. Cela les engage réellement dans leur rôle de futur citoyen au sein de la commune. »

CONTACT PRESSE :

Claudia Courtois : 05 56 84 78 19 communication@talence.fr

A propos de Talence

Ville française située dans le département de la Gironde et en région Nouvelle-Aquitaine, Talence fait partie des 28 communes composant la métropole bordelaise (760 933 hab). Talence est la quatrième commune du département de la Gironde en nombre d'habitants (42 000 hab) après Bordeaux, Mérignac et Pessac. D'une superficie de 8,35 km², la ville abrite une grande partie du campus universitaire avec de nombreuses écoles (KEDGE BS, Ecole nationale d'architecture (Ensap), IEP, Ensc, Enseirb-matmecca, Sup-agro-Bordeaux...) et universités (sciences, CNRS, Creps...). Le conseil municipal est composé de 43 élus. Son maire est Emmanuel Sallaberry (sans étiquette). <http://www.talence.fr>

